

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Keine Einschränkung</b>
Akteure	<b>Ecuador</b>
Prozesstypen	<b>Bundesratsgeschäft</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Bovey, Audrey

## Bevorzugte Zitierweise

Bovey, Audrey 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Bundesratsgeschäft, Ecuador, 2018 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
Aussenwirtschaftspolitik	1

# Abkürzungsverzeichnis

<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>EU</b>	Europäische Union
<hr/>	
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>UE</b>	Union européenne

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Zwischenstaatliche Beziehungen

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 24.09.2018  
AUDREY BOVEY

Le 24 septembre 2018, le Conseil des États s'est prononcé à l'unanimité (43 voix pour, 1 abstention) en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation du **protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Équateur**. Le protocole en question prévoit une mise à jour de la convention originelle du 28 novembre 1994, afin que celle-ci réponde au standard international de l'échange de renseignements sur demande, tel que défini par le Modèle OCDE. Le projet passe au Conseil national.<sup>1</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 06.12.2018  
AUDREY BOVEY

Le 6 décembre 2018, le Conseil national s'est à son tour exprimé en faveur du **protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Équateur** (130 voix pour, 48 contre et 8 abstentions). Céline Amaudruz (udc, GE) avait au préalable fait savoir que les représentants du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre avaient l'intention de s'abstenir ou de refuser l'accord soumis au vote, craignant notamment que ce dernier n'ouvre la porte à des demandes groupées d'informations («fishing expeditions» ou «pêche aux données»). La convention a en définitive été adoptée par chacune des deux chambres fédérales à l'occasion du vote final du 14 décembre 2018.<sup>2</sup>

### Aussenwirtschaftspolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 05.03.2018  
AUDREY BOVEY

Les deux chambres du Parlement fédéral ont, au mois de mars 2018, pris acte du **rapport sur la politique économique extérieure** menée par la Suisse durant l'année 2017. Outre la priorité accordée à la protection des investissements internationaux, le compte rendu aborde également la thématique des relations économiques de la Suisse avec l'UE. Il est notamment mis en évidence que l'application dite "light" de l'initiative du 9 février 2014 a non seulement rendu possible le maintien des bilatérales, mais également l'entrée en vigueur de la mise à jour de l'accord sur les entraves techniques au commerce – soit l'un des sept accords constituant le paquet des «Accords bilatéraux I». A la fin de l'année 2017, l'Union européenne a néanmoins opté pour une reconnaissance limitée de l'équivalence de la bourse suisse, une décision qualifiée, dans le présent rapport, de «discriminatoire» et «injustifiée».

En ce qui concerne les perspectives pour l'année 2018, la Suisse s'engage, dans un contexte post-Brexit, au maintien des contacts avec le Royaume-Uni, afin «d'assurer une transition sans heurts des relations économiques bilatérales avec ce pays». Il est également précisé que le Conseil fédéral accordera une importance particulière à la conclusion de nouveaux accords de libre-échange, ainsi qu'au développement de mesures facilitant l'ouverture de marchés étrangers aux entreprises suisses – à ce titre, sont notamment cités l'Équateur, l'Indonésie, l'Inde, la Malaisie et le Vietnam.

Différents éléments ont été mis en lumière dans les rangs du Parlement. Si la qualité du rapport a volontiers été saluée, Denis de la Reussille (pst, NE), au nom du groupe des Verts, a notamment plaidé en faveur d'une politique suisse de protection des investissements respectueuse des aspects sociaux, environnementaux et de santé publique. Au Conseil des États, Didier Berberat (ps, NE) est lui revenu sur la double problématique entourant la question du libre-échange, en référence aux positions de certains élus généralement situés à la gauche du spectre politique helvétique, ainsi qu'à l'attitude de l'Union suisse des paysans dans le cadre des discussions relatives aux accords négociés avec le Mercosur: «D'un côté, vous avez ceux qui considèrent, souvent à juste titre, que les critères sociaux et environnementaux sont insuffisamment pris en compte dans les accords de libre-échange. De l'autre côté, vous avez les apôtres du protectionnisme conservateur.»<sup>3</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 04.03.2019  
AUDREY BOVEY

Le 4 mars 2019, le Conseil des États s'est prononcé à l'unanimité (40 voix) en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Équateur**. Le projet passe au Conseil national.<sup>4</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 19.06.2019  
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2019, le Conseil national s'est à son tour prononcé sur le projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Équateur**. Tout comme la chambre haute, la chambre basse s'est ralliée à la version du projet élaboré par le Conseil fédéral (134 voix pour et 43 abstentions lors du vote sur l'ensemble). La proposition de la minorité Nussbaumer (ps, BL), qui prévoyait l'introduction d'un mécanisme institutionnel basé sur une collaboration entre partenaires sociaux et organisations spécialisées de la société civile afin d'observer la mise en œuvre des dispositions relatives aux normes de travail, aux droits de l'homme ou à la protection de l'environnement a ainsi été rejetée. L'arrêté fédéral a définitivement été adopté par les chambres fédérales à l'occasion du vote final du 21 juin 2019.<sup>5</sup>

---

1) BO CE, 2018, p. 734 ss.; BO CE, 2018, p. 735; FF, 2018, p. 2789 ss.

2) BO CE, 2018, p. 1081; BO CN, 2018, p. 2006 ss.; BO CN, 2018, p. 2011; BO CN, 2018, p. 2254

3) BO CE, 2018, p. 166 ss.; BO CN, 2018, p. 178 ss.; FF, 2018, p. 791 ss.

4) BO CE, 2019, p. 1 ss.; FF, 2018, p. 627 ss.

5) BO CE, 2019, p. 589; BO CN, 2019, p. 1212 ss.; BO CN, 2019, p. 1368